

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA TABLE

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Table, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Jean-François CLARAZ.

Présents : Jean-François CLARAZ, Jeannine ANDRE, Brigitte CUQUAT, Michèle ROYBON, Chantal PERRAZ, Nelly THIABAUD, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absente excusée : Chantal CAILLET,

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Il est donné lecture du compte administratif 2017 qui s'établit comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent reporté 2016	876.58 €
Recettes 2017	1 748.42 €
Dépenses 2017	<u>2 056.23 €</u>
résultat de l'exercice 2017	- 307.81 €
RESULTAT DE CLOTURE (excédent)	568.77 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (le Président ne participant pas au vote), adopte le compte administratif 2017.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion pour l'année 2017 qui présente les mêmes écritures et les mêmes résultats que le compte administratif.

III – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration a constaté un excédent de fonctionnement de 568.77 € et décide, à l'unanimité, d'affecter cette somme à l'article 002 (excédent de fonctionnement) au Budget Primitif 2018.

IV - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire propose d'établir le Budget primitif 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Colis Noël 2018	2 150.00 €	Excédent reporté	568.77 €
Goûter Noël 2018	250.00 €	Subvention de la commune	2 341.23 €
aide sociale	600.00 €	Dons	90.00 €
TOTAL	3 000.00 €	TOTAL	3 000.00 €

La distribution des colis de Noël et le goûter de Noël seront poursuivis cette année. Prévision de 9 colis supplémentaires pour 2018, soit 69 colis. Le budget des colis est revu en légère hausse pour un budget de 30 € par colis. Les membres sont invités à réfléchir la composition des colis 2018 (à voir si commande à l'Office du Tourisme ou autre ? dans ce dernier cas, merci d'apporter des propositions lors de la réunion en novembre prochain).

Le Conseil d'administration, approuve, à l'unanimité l'octroi d'une aide sociale de 50 € mensuel pour une personne en difficulté sur la commune, pour l'année 2018 (de janvier à décembre), sous forme de bons d'achat à l'enseigne Carrefour Market de La Rochette.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018.

V – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire reprecise qu'il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune et être âgé de 70 ans et plus pour bénéficier du C.C.A.S. Un débat est lancé sur la possibilité de reculer la limite d'âge au vu de ce qui est fait dans les communes voisines. Les conditions ne sont pas modifiées pour le moment.

La séance est levée à 18h00.

Le Président,
Jean-François CLARAZ

